

Rachat d indivision et frais de notaire bien immobilier

Par tedoro33, le 29/08/2014 à 16:31

Bonjour,

j'espére avant tout être sur le bon forum. Dans le cas contraire merci de me le signaler et je déplacerais mon post.

Voici ma situation.

Je suis en cours de séparation avec mon concubin (ni marié ni pacsé)

Nous avons acquis un bien et en avons la propriété pour 50/50.

Nous avons contracté un crédit dans les mêmes conditions.

Aujourd'hui avec l'accord de mon concubin je souhaite racheter sa part de la maison.

Nous sommes d'accord sur le prix : 140000

Et il nous reste (140000 euros de crédit.

Le marché de l'immobilier étant ce qu'il est nous sommes donc dans une situation de moins valu car nous avions acheté le bien 150000.

J'ai donc 2 questions : sommes nous libre de fixer le prix du bien?

Quels vont être les frais de notaire pour réaliser le partage (ou la licitation?)

En vous remerciant pour vos réponses

Par tedoro33, le 31/08/2014 à 17:45

Juste pour compléter, j ai reçu quelques informations de mon notaire :

Il parle de partage plutôt que de licitation

A la louche (dixit) il me donne une estimation de 5800 euros pour les frais

Et enfin il nous annonce que le prix fixé entre les parties ne peut être en dessous du prix d'achat....

Pouvez vous M infirmer ou me confirmer ses premiers éléments?

Merci